



# PRÉFÈTE DE LA CHARENTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Réunion du comité du département d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)

Angoulême, le 3 février 2021

Ce mercredi 3 février, le comité responsable du PDALHPD s'est réuni au Conseil départemental, sous la coprésidence de la préfète de la Charente et du président du département.

Le PDALHPD, mis en œuvre conjointement par l'État et le Département, est un outil essentiel de planification pour l'accès au logement des personnes vulnérables et leur maintien dans celui-ci.

Ce plan, établi pour la période 2018 – 2023, définit un programme d'actions qui vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sociales, médico-sociales et de santé au bénéfice des publics concernés, portée par l'État, le Département et l'ensemble des acteurs du logement, de l'hébergement et de la lutte contre les exclusions.

S'inscrivant dans un nouveau contexte juridique de mise en œuvre de la loi égalité et citoyenneté de 2017, il s'articule autour de 4 axes et 14 fiches actions. Il a été élaboré en tenant compte des bilans des plans précédents : le plan départemental accueil hébergement insertion (PDAHI) 2010 – 2015 et le plan départemental actions pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) 2014 – 2018.

En Charente, la démarche d'élaboration a été lancée en avril 2017 et a fait l'objet d'une concertation importante de la préfecture, du Conseil départemental, de la DDCSPP, de la DDT, de l'AFUS 16 (gestionnaire du SIAO et du 115), ainsi que du GIP Charente-Solidarités (chargé de l'animation du plan). Il a été approuvé en février 2018.

Les 4 axes du plan sont les suivants :

- axe 1 : faciliter les parcours de la rue au logement ;
- axe 2 : favoriser le maintien dans un habitat digne disposant des fournitures d'énergie et d'eau ;
- axe 3 : agir sur les freins à l'accès à l'hébergement et à l'habitat ;
- axe 4 : organiser la coordination entre les acteurs et les dispositifs pour une bonne cohérence.

### Contact presse Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76  
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr  
Service : pref-communication@charente.gouv.fr

## **Les perspectives 2021**

La réunion du 3 février 2021 a permis de proposer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'année à venir. Fruit d'une concertation préalable, elles visent à :

- maintenir les dispositifs existants ;
- mettre en place un dispositif opérationnel de production d'habitat pour les voyageurs, en lien avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage ;
- renouveler l'action des ambassadeurs de l'efficacité énergétique, en lien avec le plan régional de l'efficacité énergétique et le plan pauvreté ;
- réfléchir au développement de l'habitat partagé, en lien avec le schéma de l'autonomie ;
- poursuivre le développement d'une base de données permettant de capter l'ensemble des logements locatifs sociaux ;
- mettre en corrélation les actions du PDALHPD avec les axes de la stratégie du plan pauvreté.

L'animation du PDALHPD est confiée au GIP Charente-Solidarités, avec des financements de l'État.

## **Contact presse Service départemental de la communication interministérielle**

Tél. : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76  
Courriel : pierre.ge@charente.gouv.fr  
Service : pref-communication@charente.gouv.fr